



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.189/PC.2/L.1
31 mai 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE MONDIALE CONTRE LE RACISME,
LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE
ET L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE

Comité préparatoire

Deuxième session

Genève, 21 mai - 1er juin 2001

Point 9 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Projet de rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa deuxième session

Vice-Président-Rapporteur : M. Arturo HERNÁNDEZ BASAVE (Mexique)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. ORGANISATION DE LA SESSION.....	1 - 5	3
II. ORGANISATION DES TRAVAUX	6 - 41	7
III. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA CONFÉRENCE MONDIALE, LIEU DE LA CONFÉRENCE ET DISPOSITIONS PRATIQUES	42	17
IV. RAPPORTS SUR LES RÉUNIONS ET ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES ORGANISÉES AUX ÉCHELONS INTERNATIONAL, RÉGIONAL ET NATIONAL	43 - 44	17
V. EXAMEN DES RAPPORTS, ÉTUDES ET DOCUMENTS DIVERS À L'INTENTION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE ET DE LA CONFÉRENCE	45 - 51	18
VI. PROJET DE DÉCLARATION ET DE PROGRAMME D'ACTION	52 - 54	18

Annexes

I. Décisions adoptées par le Comité préparatoire de la Conférence mondiale à sa deuxième session.....	20
II. Ordre du jour	21
III. Liste des documents publiés pour la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale.....	22

I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Comité préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée a tenu sa deuxième session à Genève du 21 mai au 1er juin 2000, conformément aux directives données par l'Assemblée générale au paragraphe 29 d) de sa résolution 52/111 et au paragraphe 25 de sa résolution 55/84. Au cours de sa session, le Comité a tenu ... séances. Il a adopté deux décisions dont le texte est reproduit dans l'annexe I.

A. Ouverture de la session

2. La session a été ouverte par Mme Absa Claude Diallo, Présidente du Comité préparatoire, qui a prononcé une déclaration. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme et Secrétaire générale de la Conférence mondiale, Mme Mary Robinson, a également fait une déclaration.

B. Participation

3. Ont participé à la session des représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées de la Palestine, d'organes et d'organismes des Nations Unies, d'institutions spécialisées, d'organisations intergouvernementales, d'autres entités, d'organes et de mécanismes de protection des droits de l'homme et d'organisations non gouvernementales, à savoir :

States Members of the United Nations and of specialized agencies

Afghanistan, Albania, Algeria, Argentina, Armenia, Australia, Austria, Azerbaijan, Bahrain, Bangladesh, Barbados, Belarus, Belgium, Belize, Bhutan, Bosnia and Herzegovina, Botswana, Brazil, Brunei Darussalam, Bulgaria, Burundi, Cameroon, Canada, Cape Verde, Chile, China, Colombia, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatia, Cuba, Cyprus, Czech Republic, Democratic People's Republic of Korea, Denmark, Ecuador, Egypt, El Salvador, Eritrea, Estonia, Ethiopia, Finland, France, Gabon, Georgia, Germany, Ghana, Greece, Guatemala, Haiti, Holy See, Honduras, Hungary, India, Indonesia, Iran (Islamic Republic of), Iraq, Ireland, Israel, Italy, Jamaica, Japan, Jordan, Kenya, Kuwait, Latvia, Lesotho, Liberia, Libyan Arab Jamahiriya, Liechtenstein, Lithuania, Luxembourg, Madagascar, Malaysia, Malta, Mauritania, Mauritius, Mexico, Monaco, Morocco, Mozambique, Myanmar, Nepal, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Nigeria, Norway, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Philippines, Poland, Portugal,

Qatar, Republic of Korea, Romania, Russian Federation, Rwanda, San Marino, Saudi Arabia, Senegal, Sierra Leone, Singapore, Slovakia, Slovenia, South Africa, Spain, Sri Lanka, Sudan, Swaziland, Sweden, Switzerland, Syrian Arab Republic, Thailand, The former Yugoslav Republic of Macedonia, Trinidad and Tobago, Tunisia, Turkey, Uganda, Ukraine, Uruguay, United Arab Emirates, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United Republic of Tanzania, United States of America, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yugoslavia, Zambia, Zimbabwe.

Other

Palestine

United Nations

United Nations Development Programme, United Nations Non-Governmental Liaison Service, United Nations Office at Geneva Information Service, United Nations Research Institute for Social Development.

United Nations human rights bodies and mechanisms

Committee against Torture, Committee on the Elimination of Racial Discrimination, Human Rights Committee, Special Rapporteur of the Commission on Human Rights on contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance. Special Rapporteur of the Commission on Human Rights on the human rights of migrants, Working Group on Indigenous Populations.

Specialized agencies and related organizations

International Labour Organization, United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, World Bank.

Intergovernmental organizations

Council of Europe, European Commission, European Union, European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia, Organization of African Unity.

Other entities

International Committee of the Red Cross

National and regional human rights institutions

Human Rights and Equal Opportunity Commission of Australia, National Human Rights Commission of Mexico

Non-governmental organizations

General consultative status

Al Khoei Foundation, Brahma Kumaris World Spiritual University, Franciscans International, International Confederation of Free Trade Unions, International Alliance of Women, International Council of Women, International Save the Children Alliance, United Nations Association of China, World Federation of Democratic Youth.

Special consultative status

Abantu for Development, Aboriginal and Torres Strait Islander Commission, African Commission of Health and Human Rights Promoters, Agencia Latinamericana de Información, Akina Mama Wa Afrika, All Indian Women's Conference, American Indian Law Alliance, American Jewish Committee, American Psychological Association, Amnesty International, Anglican Consultative Council, Asian Legal Resource Centre, Andean Commission of Jurists, Asian Women Human Rights Council, Association for the Prevention of Torture, Association of United Families International, Baha'i International Community, Cairo Institute for Human Rights, Church World Service, Colombian Commission of Jurists, Commission of the Churches on International Affairs of the World Council of Churches, Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes, David M. Kennedy Center for International Studies, December Twelfth Movement International Secretariat, Development Alternatives with Women for a New Era, English International Association of Lund, European Youth Forum, Four Directions Council, Group for International Solidarity, Hadassah, Human Rights Advocates, Human Rights Internet, Human Rights Watch, Indian Council of Education, Indian Movement "Tupaj Amaru", Interfaith International, International Association against Torture, International Federation of Human Rights Leagues, International Federation of University Women, International Human Rights Law Group, International Indian Treaty Council, International League for Human Rights, International Research Foundation for Development, ISIS - International Women's Information And Communication Service, Lutheran World Federation, Madre, National Aboriginal and Torres Strait Islanders Legal Services Secretariat, North South XXI, Oxfam, Pax Romana, Penal Reform International, Physicians for Human Rights, Presbyterian Church USA, Real Women of Canada, Religious Consultation on Population, Reproductive Health and Ethics, Robert F. Kennedy Memorial, Sisters of Mercy of the Americas, Susila Dharma International Association, Tiye International, United Church of Christ - Board for World Ministries, United Methodist Church - General Board of Church and

Society, United Methodist Church - General Board of Global Ministries, Women in Law and Development, Women's International League for Peace and Freedom, World Alliance of Reformed Churches, World Federation of Methodist and Uniting Church Women, Worldview International Foundation.

Roster

Asia Pacific Forum on Women, Law and Development, Association of World Citizens, Center of Concern, Fundación Hernandiana, International Movement against All Forms of Discrimination and Racism, Indian Law Resource Centre, Metis National Council, Minority Rights Group International, National Federation of Youth Organizations in Bangladesh, Pan African Movement, United Nations Association of Sweden, World Union for Progressive Judaism.

Non-governmental organizations not in consultative status with the Economic and Social Council authorized to participate

African American Policy Forum, African Canadian Legal Clinic, African Indigenous and Minority Peoples Organisation, African Union in Luxembourg, Africville Genealogy Society, Afro-Swedish National Association, American Friends Service Committee, Asociación de Mujeres Afrocolombianas, Antirasistisk Senter, Applied Research Center, Asociación Indígena de la República Argentina, Assembly of First Nations, Association francoyukonaise, Bulgarian Gender Research Foundation, Bundesauslanderbeirat, Buraku Liberation League, Canadian Ethnocultural Council, Center for Study on Labor Relations and Inequalities, Center for Democratic Renewal, Center for Women's Global Leadership, Centro de Estudios Legales y Social, Centro de Mujeres Afrocostarricenses, Centro Memorial Dr. Martin Luther King, Centro Feminista de Estudios e Assessoria, Charles Stewart Mott Foundation, Chinese Canadian National Council, Centro de Culturas Indias y del Taller Permanente de Mujeres Indígenas Andinas y Amazonas del Perú, Citizen's Constitutional Forum - Fiji, Criola, Development Information Network DEVNET, Égale, Environment and Justice Society, Equity Union, Escritorio Nacional Zumbi dos Palmares, Espacio Afroamericano, European Network against Racism, European Roma Rights Centre, Federal Association against Traffic in Women and Violence against Women in the Migration Process, Fala Preta-Organizaçao de Mulheres Negras, Forum Contre le Racisme, Forum Menschenrechte, Foundation for Tolerance Education, Fundación Rigoberta Menchú Tum, Geledes, Group for International Solidarity, Nepal, Human Development Organization, Human Rights Institute, Indigenous World Association, International Council on Human Rights, International Cross Cultural Black Women's Studies

Institute, Inter-American Institute of Human Rights, Interkultureller rat in Deutschland, International Possibilities Unlimited, International Campaign for Tibet, International Council on Human Rights Policy, John Humphrey Centre for Peace and Human Rights, Lawyers Committee for Civil Rights, Lawyers Committee for Civil Rights Under Law, Leadership Conference on Civil Rights, Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme, Maria Muhler, Minorities of Europe, Mouvement nigérien pour les droits de l'homme, Mundo Afro, National Association of Women and Law, National Coalition to Abolish the Death Penalty, National Congress of American Indians, National Network for Immigrant and Refugee Rights, National Urban League, Native American Rights Fund, Navsarjan, Organisation of Africans in the Americas, Organización de Desarrollo Étnico Comunitario, Oromia Support Group, PEAL Peoples, Prajwala, Puerto Rican Legal Defense and Education Fund, Quilombo Central - Agentes de Pastoral Negros, Race Relations Institute, Rencontre africaine pour la defense des droits de l'homme, Red de Mujeres Afrocaribenas y Afrolatinoamericanas, Roy Wilkins Center for Human Relations and Social Justice, Roma, Runnymede, South Africa Coalition of Non-Governmental Organizations, Southern Education Foundation, Sikh Human Rights Group, The Africa Fund, The Legal Center for Arab Minority Rights in Israel, The Foundation for Tolerance Education, Tibetan Centre for Human Rights and Democracy, United to End Racism, University of Dayton, Urban Justice Center, Women of Colour and Resource Centre, Women's Health in Women's Hands, Yaakare, Youth against Racism.

C. Adoption de l'ordre du jour

4. À sa 1^{ère} séance, tenue le 21 mai 2001, le Comité préparatoire était saisi de l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session établi par le Secrétaire général en application de la décision PC.1/8 du Comité préparatoire (A/CONF.189/PC.2/1 et Add.1).
5. Le Comité préparatoire a adopté, sans procéder à un vote, son ordre du jour dont le texte est reproduit dans l'annexe II.

II. ORGANISATION DES TRAVAUX

6. Le Comité préparatoire a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 1^{ère}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} séances les 21, 22, 23 et 25 mai 2001.

A. Méthodes de travail

7. À sa 1^{ère} séance, le 21 mai 2001, le Comité préparatoire a décidé qu'après l'examen des points 4, 5 et 6 de son ordre du jour, il examinerait le projet de déclaration et de programme d'action, contenu dans le document A/CONF.189/PC.2/27, paragraphe par paragraphe, en séance plénière. Il a également décidé que le Bureau se réunirait à la fin de la première semaine de la session pour déterminer si, pour l'examen du projet de déclaration et de programme d'action, une autre méthode de travail serait plus judicieuse.

8. De même, à la 1^{ère} séance, le Comité préparatoire a fait sienne la proposition du Bureau tendant à ne pas organiser de débat général.

9. À la 5^{ème} séance, le 22 mai 2001, le représentant de Cuba a proposé la création d'un groupe de travail qui aurait pour tâche d'aider le Comité préparatoire à aller de l'avant dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été assignées. Les représentants du Brésil et du Mexique ont appuyé la proposition. La Présidente a décidé que la proposition serait examinée par le Bureau le 23 mai 2001. Le représentant du Mexique a proposé (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) la création de "groupes" de paragraphes dans le document et cette idée a été appuyée par les représentants du Pakistan, de la Tunisie et de la Barbade. Le représentant de l'Inde a suggéré que la question soit examinée par les groupes régionaux le 23 mai et que les résultats auxquels ils parviendraient soient communiqués au Bureau avant sa réunion. La Présidente a décidé que chaque coordonnateur régional transmettrait au Bureau les propositions émanant des groupes régionaux respectifs.

10. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Barbade, du Brésil, de Cuba, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, du Guatemala, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), du Mexique, du Nigéria, du Pakistan, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède, de la Tunisie et du Venezuela.

11. À la 6^{ème} séance, le 23 mai 2001, la Présidente a informé le Comité préparatoire que le Bureau avait proposé la création d'un groupe de travail regroupant 21 États au sein duquel siègeraient quatre représentants pour chaque région, qui serait présidé par l'Afrique du Sud et qui se réunirait à huis clos. Cette proposition a été adoptée sans être mise aux voix. On en trouvera le texte dans la décision PC.2/1 (annexe I).

12. Par suite de cette décision, un "groupe des 21" a été constitué comme suit :
- Pour le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes : Barbade, Brésil, Chili et Mexique;
 - Pour le groupe des États d'Afrique : Kenya, Nigéria, Sénégal et Tunisie;
 - Pour le groupe des États d'Europe occidentale et autres États : Canada, États-Unis d'Amérique, France et Suède;
 - Pour le Groupe des États d'Europe orientale : Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie et République tchèque;
 - Pour le groupe des États d'Asie : Inde, Iran (République islamique d'), Iraq et Pakistan.
13. Toujours à la 6ème séance, le Comité préparatoire a décidé de créer deux groupes de travail à composition non limitée devant se réunir à compter du 28 mai 2001 chargés l'un, du projet de déclaration et l'autre du projet de programme d'action. Cette décision a été adoptée sans être mise aux voix. On en trouvera le texte dans la décision PC.2/2 (annexe I).
14. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de Cuba, d'Israël, de l'Iraq, du Pakistan et du Venezuela.
15. À sa 7ème séance, le 25 mai 2001, le représentant de l'Afrique du Sud a présenté au Comité préparatoire les résultats des travaux du "groupe des 21". Le groupe, qui s'est réuni cinq fois, a procédé à des regroupements de paragraphes et a repéré les chevauchements dans le préambule du projet de déclaration. Il a également fait des propositions visant à reformuler certains paragraphes du préambule. Le Vice-Président-Rapporteur du Comité préparatoire a lui aussi fait des propositions concernant le regroupement de paragraphes du dispositif du projet de déclaration et, avec l'aide des délégations brésilienne, canadienne et suédoise, a fait des suggestions concernant le regroupement de paragraphes du projet de programme d'action. Le Comité préparatoire a décidé que les deux groupes de travail à composition non limitée constitués en vertu de sa décision PC.2/2 commenceraient leurs travaux le 28 mai 2001 en se fondant sur les groupes de paragraphes proposés.

16. À la même séance, la Présidente a annoncé que les groupes de travail à composition non limitée chargés du projet de déclaration et du projet de programme d'action seraient respectivement présidés par M. Philippe Petit, Ambassadeur de la France et M. Gilberto Vergne Saboia, Secrétaire d'État brésilien aux droits de l'homme et chef de la délégation brésilienne.

17. À la 7ème séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Brésil, du Costa Rica, du Guatemala, du Kenya, du Pakistan, du Sénégal et de la Tunisie.

B. Accréditation des organisations non gouvernementales

18. À ses 1ère, 3ème et 4ème séances, les 21 et 22 mai 2001, le Comité préparatoire a examiné une note du secrétariat (A/CONF.189/PC.2/Misc.6) par laquelle était transmise une liste de deux catégories d'organisations non gouvernementales non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et ayant demandé une accréditation auprès du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale. La première catégorie comprenait les organisations non gouvernementales dont le secrétariat avait recommandé l'accréditation au Bureau du Comité préparatoire, en se fondant sur la résolution 1996/31 du Conseil, en date du 25 juillet 1996, qui offre aux organisations non gouvernementales qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil la possibilité de demander une accréditation afin qu'elles puissent participer aux préparatifs et aux travaux de conférences mondiales. La seconde catégorie était composée des organisations non gouvernementales qui avaient participé aux réunions préparatoires régionales. Des gouvernements avaient élevé des objections contre six des organisations de la première catégorie, conformément au paragraphe 46 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social. Le Comité préparatoire, conformément à sa décision PC.1/5, a été saisi de ces cas pour décision finale.

19. À la 1ère séance, des déclarations avaient été faites par les représentants des pays suivants : Bhoutan, Canada, Chili, Chine, Cuba, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Maroc, Mexique, République arabe syrienne, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse et Venezuela.

20. À la même séance, la Présidente a demandé au Vice-Président-Rapporteur de mener des consultations informelles sur la question de l'accréditation des organisations non gouvernementales.

21. À la 3ème séance, le 22 mai 2001, le Comité préparatoire a été informé que le Bureau avait décidé que la règle des 24 heures prévue au paragraphe 48 de la résolution 1996/31 du Conseil s'appliquerait et que, par conséquent, une décision sur l'accréditation devait être prise avant la fin de la séance.

22. À la même séance, le Vice-Président-Rapporteur a indiqué que ses consultations informelles n'avaient pas permis d'arriver à un consensus sur l'accréditation des organisations non gouvernementales et que cette question devrait être mise aux voix.

23. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations sur la méthode de travail proposée par le Vice-Président-Rapporteur : Algérie, Brésil, Chili (également au nom de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie et de l'Uruguay), Cuba, Équateur, Iran (République islamique d'), Iraq, Kenya (au nom du Groupe africain), Jamahiriya arabe libyenne, Mexique, Nigéria, Pakistan et Suède. Le Comité préparatoire a ensuite procédé à l'examen de la question de l'accréditation des six organisations non gouvernementales.

24. Le Comité préparatoire a d'abord examiné le cas de l'Asian Indigenous Peoples' Pact. Dans une note verbale adressée au secrétariat, le Gouvernement thaïlandais avait élevé des objections contre la demande d'accréditation de cette organisation non gouvernementale. Le représentant de la Thaïlande a fait une déclaration pour expliquer les raisons de ces objections.

25. À la demande du représentant de la Suède (au nom de l'Union européenne), la question a été mise aux voix. Le représentant de la Thaïlande a demandé que ce soit un vote par appel nominal. L'accréditation a été approuvée par 40 voix contre 38, avec 35 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République tchèque,

Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Ont voté contre : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bélarus, Bhoutan, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Indonésie, Iraq, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nigéria, Oman, Pakistan, Paraguay, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire de Corée, Rwanda, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Venezuela, Viet Nam, Zambie.

Se sont abstenus : Afrique du Sud, Argentine, Barbade, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Cameroun, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Égypte, El Salvador, Érythrée, Éthiopie, Saint-Siège, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Jordanie, Kenya, Madagascar, Maroc, Maurice, Nicaragua, Sénégal, Swaziland, Tunisie, Turquie, Ouganda, Ukraine, Uruguay, Zimbabwe.

26. Les représentants de la Thaïlande, de Cuba et de la République islamique d'Iran ont fait des déclarations pour expliquer leur vote avant le vote.

27. À la 4ème séance, le 22 mai 2001, les représentants du Gabon, du Maroc et de la Tunisie ont fait des déclarations pour expliquer leur vote après le vote.

28. À la même séance, le Comité préparatoire a examiné le cas du People's Forum for Human Rights and Development du Bhoutan. Dans une note verbale adressée au secrétariat, le Gouvernement bhoutanais avait élevé des objections contre la demande d'accréditation de cette organisation non gouvernementale. Le représentant du Bhoutan a fait une déclaration pour expliquer les raisons de ces objections.

29. À la demande du représentant de la Suède (au nom de l'Union européenne), il a été procédé à un vote par appel nominal. L'accréditation a été approuvée par 42 voix contre 32, avec 34 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine.

Ont voté contre : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bélarus, Bhoutan, Chine, Congo, Cuba, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Ghana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Lesotho, Malaisie, Mauritanie, Myanmar, Nigéria, Oman, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Venezuela, Viet Nam, Zambie.

Se sont abstenus : Afrique du Sud, Argentine, Barbade, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Cameroun, Chili, Colombie, Équateur, Égypte, El Salvador, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Gabon, Honduras, Iraq, Jordanie, Kenya, Madagascar, Maroc, Maurice, Népal, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, Saint-Siège, Sénégal, Swaziland, Tunisie, Turquie, Uruguay, Zimbabwe.

30. Le représentant de Cuba a fait une déclaration pour expliquer son vote avant le vote.

31. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a fait une déclaration pour expliquer son vote après le vote.

32. À la même séance, le Comité préparatoire a examiné le cas du Tamil Centre for Human Rights. Dans une note verbale adressée au secrétariat, les Gouvernements français et sri-lankais avaient élevé des objections contre la demande d'accréditation de cette organisation non gouvernementale. Le représentant de Sri Lanka a fait une déclaration pour expliquer les raisons de ces objections.

33. Sans procéder à un vote, le Comité préparatoire a accepté les objections formulées contre l'accréditation du Tamil Centre for Human Rights. Par conséquent, l'accréditation a été refusée.

34. À la même séance, le Comité préparatoire a examiné le cas du Tibetan Centre for Human Rights and Democracy. Dans une note verbale adressée au secrétariat, le Gouvernement chinois avait élevé des objections contre la demande d'accréditation de cette organisation non gouvernementale. Le représentant de la Chine a fait une déclaration pour expliquer les raisons de ces objections.

35. À la demande du représentant de la Suède (au nom de l'Union européenne), il a été procédé à un vote par appel nominal. L'accréditation a été approuvée par 44 voix contre 37, avec 31 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Belize, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Ont voté contre : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bélarus, Cameroun, Chine, Congo, Cuba, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Madagascar, Malaisie, Mauritanie, Myanmar, Népal, Nigéria, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire de Corée, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

Se sont abstenus : Afghanistan, Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Barbade, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Chili, Colombie, Égypte, Équateur, Érythrée, ex-République yougoslave de Macédoine, Honduras, Inde, Jordanie, Lesotho, Maroc, Maurice,

Ouganda, Philippines, Roumanie, Saint-Siège, Sénégal, Swaziland,
Tunisie, Ukraine, Uruguay.

36. Les représentants de l'Arménie, de Cuba et de la République islamique d'Iran ont fait des déclarations pour expliquer leur vote avant le vote.

37. À la même séance, le Comité préparatoire a examiné le cas de Human Rights in China. Dans une note verbale adressée au secrétariat, le Gouvernement chinois avait élevé des objections contre la demande d'accréditation de cette organisation non gouvernementale. Le Représentant de la Chine a fait une déclaration pour expliquer les raisons de ces objections.

38. À la demande du Représentant des États-Unis d'Amérique, il a été procédé à un vote par appel nominal. L'accréditation a été rejetée par 50 voix contre 45, avec 17 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Ont voté contre : Afghanistan,, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belize, Botswana, Brésil, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Mauritanie, Mexique, Népal, Nigéria, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

Se sont abstenus : Arménie, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Égypte, Érythrée, Inde, Jordanie, Maroc, Maurice, Ouganda, Philippines, Roumanie, Saint-Siège, Sénégal, Swaziland, Tunisie, Ukraine.

39. À la même séance, le Comité préparatoire a examiné le cas de l'International Campaign for Tibet. Dans une note verbale adressée au secrétariat, le Gouvernement chinois avait élevé des objections contre la demande d'accréditation de cette organisation non gouvernementale.

Le Représentant de la Chine a fait une déclaration pour expliquer les raisons de ces objections.

40. À la demande du Représentant des États-Unis d'Amérique, il a été procédé à un vote par appel nominal. L'accréditation a été approuvée par 46 voix contre 37, avec 29 abstentions.

Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Ont voté contre : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bélarus, Cameroun, Chine, Congo, Cuba, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Gabon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Mauritanie, Myanmar, Népal, Nigéria, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

Se sont abstenus : Afghanistan, Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Barbade, Belize, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Chili, Colombie, Égypte, Équateur, Érythrée, Inde, Jordanie, Maroc, Maurice, Ouganda,

Philippines, Roumanie, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Swaziland,
Tunisie, Ukraine, Uruguay.

41. Les représentants de la Chine et du Venezuela ont fait des déclarations pour expliquer leur vote après le vote.

**III. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
DE LA CONFÉRENCE MONDIALE, LIEU DE LA CONFÉRENCE
ET DISPOSITIONS PRATIQUES**

42. Le Comité préparatoire a examiné le point 4 de l'ordre du jour à sa 2^{ème} séance, le 21 mai 2001. Le Coordonnateur exécutif de la Conférence mondiale a fait un exposé liminaire sur ce point et présenté le document A/CONF.189/PC.2/10.

**IV. RAPPORTS SUR LES RÉUNIONS ET ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES
ORGANISÉES AUX ÉCHELONS INTERNATIONAL,
RÉGIONAL ET NATIONAL**

43. Le Comité préparatoire a examiné le point 5 de l'ordre du jour à sa 2^{ème} séance, le 21 mai 2001. Les représentants du Chili, de l'Iran (République islamique d'), de l'Italie et du Sénégal ont exposé brièvement les résultats des réunions préparatoires régionales tenues dans leurs pays respectifs.

44. À la même séance, des déclarations ont été faites au sujet des réunions gravitant autour de la Conférence mondiale. Le représentant de la Commission des aborigènes et des insulaires du détroit de Torres (Aboriginal and Torres Straits Islander Commission) a récapitulé les résultats de la réunion des populations autochtones sur la Conférence mondiale tenue à Sydney (Australie), du 20 au 22 février 2001. Le représentant du Canada a parlé du Forum international des jeunes contre le racisme organisé par le Gouvernement canadien à Hanovre (Allemagne), du 4 au 12 août 2000.

**V. EXAMEN DES RAPPORTS, ÉTUDES ET DOCUMENTS DIVERS
À L'INTENTION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE ET
DE LA CONFÉRENCE**

45. Le Comité préparatoire a examiné le point 6 de l'ordre du jour à sa 2^{ème} séance, le 21 mai 2001.
46. La liste des documents soumis au Comité préparatoire à sa deuxième session figure à l'annexe III.
47. Le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur l'intolérance religieuse, M. Abdelfattah Amor, a pris la parole pour présenter son étude (A/CONF.189/PC.2/22 et Corr.1).
48. À la même séance, la Rapporteuse spéciale de la Commission des droits de l'homme sur les droits de l'homme des migrants, Mme Gabriela Rodriguez Pizarro, a présenté son étude (A/CONF.189/PC.2/23).
49. À la même séance, le Président du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, M. Michel Sherifis, a présenté la contribution du Comité (A/CONF.189/PC.2/13).
50. À la même séance, M. Hipolito Solari-Yrigoyen, membre du Comité des droits de l'homme, a présenté la contribution du Comité (A/CONF.189/PC.2/14).
51. À la même séance, M. Paulo Pinheiro, membre de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a présenté la contribution de la Sous-Commission (A/CONF.189/PC.2/19 et Add.1).

VI. PROJET DE DÉCLARATION ET DE PROGRAMME D'ACTION

52. Le Comité préparatoire a examiné le point 7 de l'ordre du jour à ses 2^{ème} et 5^{ème} séances, les 21 et 22 mai 2001. Il a examiné les propositions formulées lors des premières et deuxièmes sessions du Groupe de travail intersessions à composition non limitée concernant un projet de déclaration et de programme d'action de la Conférence mondiale (A/CONF.189/PC.2/27).

53. Des déclarations ont été faites par les États suivants (le chiffre entre parenthèses indique la séance à laquelle la déclaration a été faite) : Algérie (2ème), Argentine (2ème), Brésil (2ème), Canada (2ème), Chili (2ème), Cuba (2ème), El Salvador (5ème), Équateur (2ème), États-Unis d'Amérique (2ème), Fédération de Russie (5ème), Inde (2ème), Iran (République islamique d') (2ème, 5ème), Iraq (2ème), Kenya (au nom du Groupe des États d'Afrique) (2ème), Mexique (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) (2ème), Nigéria (2ème), Pakistan (5ème), Pays-Bas (2ème), Suède (2ème, 5ème).

54. À la 8ème séance, le 29 mai 2001, S. E. Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, Ministre sud-africaine des affaires étrangères a pris la parole devant le Comité préparatoire. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et Secrétaire générale de la Conférence mondiale, Mme Mary Robinson, a également fait une déclaration.

Annexe I

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE MONDIALE À SA DEUXIÈME SESSION

PC.2/1 : Établissement d'un groupe de travail de 21 États

À sa 6ème séance, le 23 mai 2001, le Comité préparatoire a décidé, sans procéder à un vote, d'établir un groupe de travail de 21 États, composé de quatre représentants par région et présidé par l'Afrique du Sud, devant se réunir en séances privées. Le Groupe de travail aura pour mandat :

- a) De regrouper ou sérier les paragraphes du projet de déclaration et de programme d'action par thème, idée et sujet;
- b) De repérer les passages faisant double emploi;
- c) De formuler des propositions à l'intention du Comité préparatoire sur la rationalisation et la restructuration du projet de déclaration et du projet du programme d'action et sur la possibilité de fusionner les paragraphes dont les éléments se recoupent; cette démarche aiderait à simplifier le texte et à le présenter d'une manière se prêtant à la négociation.

Le "Groupe des 21" est tenu d'avancer des raisons précises pour justifier toute proposition de suppression ou de fusion.

PC.2/2 : Établissement de deux groupes de travail à composition non limitée chargés d'examiner le projet de déclaration et le projet de programme d'action

À sa 6ème séance, le 23 mai 2001, le Comité préparatoire a décidé, sans procéder à un vote, d'établir deux groupes de travail à composition non limitée devant commencer à travailler le 28 mai, l'un sur le projet de déclaration et l'autre sur le projet de programme d'action de la Conférence mondiale.

Annexe II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Organisation des travaux
4. Présentation de l'ordre du jour provisoire de la Conférence mondiale, lieu de la Conférence et dispositions pratiques
5. Rapports sur les réunions et les activités préparatoires organisées aux échelons international, régional et national
6. Examen des rapports, études et documents divers à l'intention du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale
7. Projet de déclaration et de programme d'action
8. Organisation des travaux de la Conférence mondiale et questions diverses
9. Adoption du rapport du Comité préparatoire à l'Assemblée générale.

Annexe III

**LISTE DES DOCUMENTS PUBLIÉS POUR LA DEUXIÈME SESSION
DU COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE MONDIALE**

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/CONF.189/PC.2/1	3	Ordre du jour provisoire
A/CONF.189/PC.2/1/Add.1	3	Ordre du jour provisoire annoté
A/CONF.189/PC.2/2	5	Rapport du Séminaire d'experts régional pour l'Europe centrale et orientale sur la protection des minorités et autres groupes vulnérables et sur le renforcement des capacités nationales en matière de droits de l'homme : note du Secrétaire général
A/CONF.189/PC.2/3	5	Rapport du Séminaire régional d'experts pour l'Asie et le Pacifique sur les migrants et la traite des êtres humains, eu égard en particulier aux femmes et aux enfants : note du Secrétaire général
A/CONF.189/PC.2/4	5	Rapport du Séminaire régional d'experts pour l'Afrique sur la prévention des conflits ethniques et raciaux : note du Secrétaire général
A/CONF.189/PC.2/5	5	Rapport du Séminaire régional d'experts pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les mesures économiques, sociales et juridiques visant à lutter contre le racisme, notamment en ce qui concerne les groupes vulnérables : note du Secrétaire général
A/CONF.189/PC.2/6	5	Documents finals de la Conférence européenne contre le racisme (Strasbourg, France, 11-13 octobre 2000) : note du Secrétaire général
A/CONF.189/PC.2/7	5	Rapport de la Conférence régionale des Amériques (Santiago, Chili, 5-7 décembre 2000) : note du secrétaire général

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/CONF.189/PC.2/8	5	Rapport de la Conférence régionale pour l'Afrique (Dakar, 22-24 janvier 2001) : note du Secrétaire général
A/CONF.189/PC.2/9	5	Rapport de la Réunion préparatoire pour l'Asie (Téhéran, 19-21 février 2001) : note du Secrétaire général
A/CONF.189/PC.2/10	4	Projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence mondiale, lieu de la Conférence et dispositions pratiques
A/CONF.189/PC.2/11		[Cote non attribuée]
A/CONF.189/PC.2/12	6	Rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur l'utilisation de l'Internet à des fins d'incitation à la haine raciale et de propagande raciste et xénophobe et sur les moyens de favoriser la collaboration internationale contre ce phénomène
A/CONF.189/PC.2/13	6	Contribution du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale au processus préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée : note du Secrétaire général
A/CONF.189/PC.2/14	6	Contribution du Comité des droits de l'homme au processus préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée : note du Secrétaire général
A/CONF.189/PC.2/15	6	Contribution du Comité des droits de l'enfant au processus préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée : note du Secrétaire général

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/CONF.189/PC.2/16	6	Contribution du Comité des droits économiques, sociaux et culturels au processus préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée : note du Secrétaire général
A/CONF.189/PC.2/17	6	Contribution du Comité contre la torture au processus préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée : note du Secrétaire général
A/CONF.189/PC.2/18	6	Contribution de la douzième Réunion des Présidents : note du Secrétaire général
A/CONF.189/PC.2/19 et Add.1	6	Contribution de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme au processus préparatoire de la Conférence mondiale : note du Secrétaire général
A/CONF.189/PC.2/20	6	Rapport de la Réunion du groupe d'experts sur la discrimination sexuelle et raciale : note du Secrétaire général
A/CONF.189/PC.2/21 et Corr.1	6	Note du Secrétaire général transmettant l'étude réalisée par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
A/CONF.189/PC.2/22	6	Note du Secrétaire général transmettant la contribution du Rapporteur spécial sur l'intolérance religieuse concernant la lutte contre l'incitation à la haine et à l'intolérance religieuse
A/CONF.189/PC.2/23	6	Note du Secrétaire général transmettant la contribution de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des migrants
A/CONF.189/PC.2/24	6	Contribution du Rapporteur spécial sur la protection et la promotion du droit à la liberté d'opinion et d'expression

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/CONF.189/PC.2/25		[Cote non attribuée]
A/CONF.189/PC.2/26		[Cote non attribuée]
A/CONF.189/PC.2/27	7	Proposition formulée lors des première et deuxième sessions du groupe de travail intersessions à composition non limitée, tenues du 6 au 9 mars et du 7 au 11 mai : note du secrétariat
A/CONF.189/PC.2/28	6	Contribution du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes au processus préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée : note du secrétaire général
A/CONF.189/PC.2/29	7	Compilation contenant le projet de déclaration et de programme d'action, et les documents finals des réunions intergouvernementales régionales tenues à Strasbourg, Santiago du Chili, Dakar et Téhéran : note du secrétariat
